

### IDENTIFICATION

**Section :** Droit

**Intitulé de l'UE :** Droit civil : les biens et les obligations

**Code de référence :** 713203U32D1

**Nombre de périodes :** 110

**Nombre de crédits ECTS :** 9

### DESCRIPTION

**Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :**

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général.
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

Titre pouvant en tenir lieu : C.E.S.S

**Finalités particulières :**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les connaissances générales du droit des biens, des obligations et des contrats ;
- d'appliquer les connaissances précitées dans le cadre de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards pour présenter des solutions appropriées en les justifiant en droit et en opportunité ;
- de rechercher, coordonner et vérifier les informations les plus adaptées au traitement de dossiers relatifs au droit des biens, des obligations et des contrats ;
- de porter un regard critique sur les fondements de la législation civile.

**Contenu du cours :**

**Droit des biens et des obligations**

**DROIT DES OBLIGATIONS**

Le régime général de l'obligation  
Les modalités de l'obligation  
La transmission des obligations  
L'exécution de l'obligation  
L'inexécution de l'obligation  
Les mesures de sauvegarde des droits du créancier  
Les causes d'extinction de l'obligation  
La prescription

**RESPONSABILITE EXTRACONTRACTUELLE**

Le fait générateur  
Le lien de causalité  
Le dommage  
La réparation du dommage

**LA PREUVE**

Dispositions générales  
Les modes de preuve  
L'admissibilité des modes de preuve

**LES BIENS**

Classification et principes généraux des biens  
Le droit de propriété : définitions, limites et évolutions  
Les droits réels d'usage  
Servitudes et relations de voisinage

**Droit des contrats**

**LE CONTRAT DE DROIT COMMUN**

La classification des contrats  
La formation des contrats  
L'interprétation et la qualification des contrats  
Les effets des contrats  
L'inexécution des obligations contractuelles  
L'extinction des contrats et les restitutions

**LES CONTRATS SPECIAUX**

La vente de droit commun  
La vente de biens de consommation

La vente de biens immobiliers  
Le bail de droit commun  
Le bail d'habitation (et de résidence principale du preneur)  
Le bail commercial  
Le mandat  
Le contrat d'entreprise  
Le dépôt  
Le prêt

**LES SURETES**

Le cautionnement  
Le privilège  
L'hypothèque  
Le gage  
Les créanciers chirographaires

**Travaux pratiques**

Cas pratiques et mise en application, notamment par le biais d'analyse de jurisprudence.

**Bibliographie :**

*Cette liste d'ouvrages est fournie à titre de références et n'est pas obligatoire au suivi du cours*

- Bernard N., Defraiteur V., Le droit des biens après la réforme de 2020, Limal, Anthémis, 2022.
- Cataldo A., Colson P., ... ; Le nouveau Livre 6 du Code civil - La réforme du droit de la responsabilité civile extracontractuelle, Lima, Anthémis, 2024.
- Colson P., Georges F. ; Manuel de droit des obligations : Théorie du contrat et régime général de l'obligation, Larcier, 2024.
- Ghysels, R., « Chapitre 2 - Analyse des dispositions du Livre 8, La preuve, du nouveau Code civil (NCC) » in Caractère probant de la comptabilité des entreprises, 1e édition, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2025, p. 41-85.
- Grégoire, M. (dir.), Tome V – Les sûretés, privilèges et hypothèques – Volume 1 – Les garanties tangentes, 1e édition, Bruxelles, Bruylant, 2020.
- Grégoire, M. et Boulvain, A. (dir.), Tome V : Les sûretés et privilèges – Volume 2. Sûretés réelles mobilières et privilèges mobiliers, 1e édition, Bruxelles, Bruylant, 2023.

- Grégoire, M. et al. (dir.), Tome V : Les sûretés et privilèges – Volume 3. Publicité foncière, hypothèques et privilèges immobiliers, 1e édition, Bruxelles, Bruylant, 2023.
- Jafferli, R. (dir.), Le Livre 5 du Code civil et le nouveau droit des contrats, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2022.
- Van den Haute, E., *Traité des contrats spéciaux*, 1e édition, Bruxelles, Larcier-Intersentia, 2024.

### PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

CUCHE Anthony  
DEBLOCQ Laurence

### METHODOLOGIE

- Séquences de leçons didactiques
- Analyse individuelle/collective de cas d'application (exercices)
- Analyse individuelle/collective de cas de jurisprudence

### SUPPORTS

Des notes de cours sont mises à disposition sur Moodle. Elles sont à compléter par les étudiants.

## MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation :

Examens écrits en disposant de la législation (principalement le Code civil).

Acquis d'apprentissage :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,*

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée ;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit ;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation ;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques ;
- le niveau du sens critique.

## UTILISATION DE L'IA

L'IA pourra être utilisée comme un aidant mais ne remplacera aucunement la présence assidue aux cours. A l'heure actuelle, l'IA, dans les matières du droit, n'est pas encore au point. L'étudiant veillera en ce cas à garder un regard critique et à vérifier ce que l'IA annonce.

L'IA ne pourra en aucun cas être utilisée lors de l'examen.

*Les informations des prérequis, finalités particulières et acquis d'apprentissage sont extraites du dossier pédagogique inter-réseaux.*